# **COACHING PLAISANCE FFVOILE** MARINEPOO COACH PLAISANCE FF) Joile Des formations courtes pour augmenter les compétences, l'autonomie et la sécurité des plaisanciers.









- Des formules personnalisées organisées au port ou sur l'eau
- Pour les plaisanciers propriétaires ou locataires désirant se perfectionner
- Des prestations de courte durée (moins de 3 demi journées)
- Encadrées par des professionnels
- De la pratique, des ateliers, des conseils pour acheter ou entretenir son matériel, réaliser son projet de navigation

5 DOMAINES	16 THÉMATIQUES
	PACK PRISE EN MAIN
SÉCURITÉ	<ul> <li>Comprendre la météo</li> <li>Prévenir et gérer l'homme à la mer</li> <li>Réagir en cas d'imprévus</li> </ul>
PILOTAGE	<ul> <li>→ Naviguer sans électronique</li> <li>→ Utiliser l'électronique embarquée</li> <li>→ Utiliser l'informatique embarquée</li> <li>→ Oser naviguer de nuit</li> </ul>
CONDUITE / Manœuvre	<ul> <li>Manœuvrer dans un port</li> <li>Perfectionner les manœuvres courantes à la voile</li> <li>Naviguer par vent fort</li> <li>Utiliser les Voiles de portant</li> <li>Mouiller et prendre un coffre</li> <li>Régler en route, choisir ses trajectoires</li> </ul>
VIE À BORD	<ul><li>→ Prendre en main un bateau</li><li>→ Planifier sa navigation</li></ul>
MAINTENANCE	→ Surveiller et entretenir les équipements du bord



## Pour mettre en place le programme Coaching Plaisance FFVoile, il faut :

- une structure labellisée Coaching Plaisance FFVoile,
- 2 un ou des cadre(s) habilités coach plaisance FFVoile.

Si votre structure ne dispose pas des ressources en interne, elle peut conventionner ou sous-traiter l'activité notamment à des professionnels qui exercent dans votre bassin de navigation (convention type disponible auprès de la FFVoile).

Si un professionnel ne dispose pas de la structure lui permettant d'obtenir le label, il peut conventionner avec une structure affiliée FFVoile.

# Sopyright FFVoile – Reproduction interdite - LCS Consulting - 06 43 49 74 32

# LE COACH PLAISANCE FFVOILE

### Son profil

Il doit être titulaire d'un diplôme d'Etat permettant l'enseignement de la voile (BEES, BPJEPS, DE, DES). Il doit aussi justifier de qualifications et/ou d'expériences sur habitable avec des publics adultes et de qualifications et/ou expériences liées à l'accueil touristique et la relation client.



### **Comment faire pour être habilité coach plaisance?**

Il faut déposer une **demande d'habilitation** auprès de la FFVoile (dossier type FFVoile ) et signer la charte d'engagement « Coaching Plaisance FFVoile ». Une commission technique nationale délivre cette habilitation.

### La charte d'engagement Coaching Plaisance FFVoile

Le coach plaisance est licencié à la FFVoile (licence club) et s'engage à :

- Utiliser les outils proposés par la FFVoile pour promouvoir son offre.
- Respecter l'esprit et le contenu du programme.
- Participer aux réunions du réseau labellisé dans son territoire.
- Diffuser un passeport plaisance à ses clients.
- Diffuser les documents pédagogiques fournis par la FFVoile.

# **LE LABEL COACHING PLAISANCE FFVOILE**

### Qui peut être labellisé Coaching Plaisance FFVoile?

Toute structure affiliée à la FFVoile et qui dispose d'un ou plusieurs coach(s) habilité(s) peut demander ce label.

### **Comment faire pour faire labelliser votre structure?**

Remplissez une demande de label Coaching Plaisance FFVoile précisant :

- 1 le matériel utilisé : propriété du club (habitable sup à 30 pieds)/location/bateau de propriétaire
- 2 les périodes d'activité pour les formations embarquées et à terre
- 3 le/les port(s) où se déroule(nt) la prestation et le bassin de navigation,
- 4 la nature de la relation contractuelle entre la structure et le/les coach(s).

En échange d'une cotisation de 150 €, la structure labellisée bénéficie d'un pack de promotion contenant une tenue coach plaisance, des outils pédagogiques ainsi que des outils de promotion.

### Les avantages de la labellisation

- La promotion sur le site faire de la voile.
- La dotation en outils et documents techniques et pédagogiques.
- Les échanges au sein d'un réseau de coachs labellisés.
- La mutualisation des coûts d'édition des outils de promotion.

Votre contact pour adhérer au programme